

N°2023-46

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du vingt-et-un septembre deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 21

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Sandrine BROCARD, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Véronique ROTTELEUR, Yannick LIEVIN, Annie BAGGIO.

Absents ayant donné procuration : 7

Monsieur Christian LEMAIRE donne procuration à Madame Joëlle DUPRIEZ
Madame Catherine MORTREUX donne procuration à Madame Sandrine BROCARD
Monsieur Patrice PUCHOIS donne procuration à Madame Manuella DELESALLE
Monsieur Dominique SKRZYPCZAK donne procuration à Monsieur Luc MONNET
Monsieur Michel MAILLARD donne procuration à Madame Annie BAGGIO
Madame Daniela MORONVAL donne procuration à Monsieur Yannick LIEVIN
Monsieur Philippe KUPPENS donne procuration à Madame Véronique ROTTELEUR

Absent excusé : 1

Emmanuel CHARETTE

Secrétaire :

Jean MOULLIÈRE

OBJET : Demande de subvention au titre de la politique régionale d'investissement en faveur des équipements sportifs : installation d'un terrain multisports de type City Stade.

Le projet d'installation d'un terrain multisports a pour objectif de développer le sport et toutes ses valeurs, c'est un lieu destiné à l'activité sportive ludique, à la rencontre, à l'échange, à la communication et au jeu. Le coût total estimatif de ce projet s'élève à 83 003,00 € HT.

La Région des Hauts-de-France a mis en place le dispositif « Équipements Sportifs EQSP2 » qui se décline en 3 axes dont un axe consacré aux équipements sportifs en accès libre (ESAL). La délibération cadre "Politique Sportive Régionale" a été adoptée lors du Conseil régional du 30 mars 2023.

Pour financer son projet de terrain multisports en accès libre, la commune peut solliciter une subvention auprès de la Région des Hauts-de-France. Cette subvention pourra représenter jusqu'à 50% de la dépense hors taxe soit 41 501,50 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les financements au titre de la politique d'investissement en faveur des équipements sportifs auprès de la Région des Hauts-de-France pour l'installation d'un terrain multisports type city stade.

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve-en-Pévèle,
Les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Luc MONNET

